

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille \_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_heures \_\_\_\_, le conseil municipal de \_\_\_\_\_, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M\_\_\_\_\_

**DATE DE CONVOCATION :**

**DATE D'AFFICHAGE :**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

- en exercice :  
- présents :  
- votants :

**ETAIENT PRESENTS : MM**

formant la majorité des membres en exercice

**ETAIENT ABSENTS : MM**

M\_\_\_\_\_ le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE). Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie.

**OBJET**

**Adhésion**

**aux actions du service**

**Efficacité Energétique**

**proposées**

**par la**

**Fédération Départementale**

**d'Energie de la Somme**

La FDE80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.

Le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 0,5€ par habitant par an,
- de faire réaliser par la FDE un « prédiagnostic bâtiments publics » pour un coût de 45 € par équipement.

Il précise que la démarche requiert un « Correspondant Energie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre au service CEP,
- d'inscrire ces dépenses au budget communal,
- d'accepter la réalisation d'un « prédiagnostic bâtiments publics »,
- de confier la réalisation des opérations à la FDE,
- d'autoriser M\_\_\_\_\_ le Maire à remplir et signer la convention et toutes les pièces afférentes,
- de nommer \_\_\_\_\_ « Correspondant Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commande portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,